



Sorry, but this page still haven't any translation.

We hope this will be fixed in the near future.

Calls for declarations of interest / calls for project proposals Six opportunités d'implantation sur les ports de Boulogne

Sur les ports de Boulogne Les Studios et Boulogne Pont de Saint Cloud, HAROPA PORT propose six emplacements à fort potentiel pour des activités d'animation et de loisirs, de tourisme fluvial ou encore de logistique urbaine. Acteur clé de la transition énergétique et de la croissance verte, le port souhaite accueillir des projets qui s'intègrent dans leur environnement urbain.

Published on 19/12/2024



©HAROPA PORT

Les berges de Seine, sont des lieux de vie où cohabitent harmonieusement activités économiques, animations culturelles et qualité de vie. À Boulogne, **deux escales font ainsi l'objet d'un appel à projets**:

- port de Boulogne Pont de Saint Cloud (4 lots disponibles)
- port de Boulogne Les Studios (2 lots disponibles)

Ces emplacements, situés au cœur d'un territoire dynamique, offrent un **cadre idéal pour déployer des projets innovants et durables**.

Pourquoi répondre à cet appel à projets ?

S'implanter à Boulogne, c'est rejoindre un **écosystème portuaire en pleine transformation**, où chaque projet contribue au rayonnement local et, plus largement, de l'axe Seine. Activités d'animation et de loisirs, de tourisme fluvial ou encore de logistique urbaine... HAROPA PORT recherche ainsi des initiatives qui s'inscrivent dans cette démarche.

Une démarche ouverte à tous

Cet appel à projets s'adresse à tous les opérateurs économiques souhaitant s'implanter sur le domaine public fluvial. Les projets retenus bénéficieront d'une convention d'occupation temporaire (COT), offrant une flexibilité adaptée à leurs besoins.

Modalités pratiques : les candidatures doivent être déposées sous format numérique et papier **avant le vendredi 21 février 2025 à 17h**. Pour plus d'information, rendez-vous sur le site [Realestate HAROPA PORT](#).



71, quai Colbert, 76600 Le Havre
+33(2) 79 18 05 00